

MUSÉES NATIONAUX DU CANADA

La plupart des contributions des Musées nationaux ont représenté des paiements anticipés plutôt que des remboursements de dépenses antérieures. Au paragraphe 11.14 de notre Rapport pour 1975, nous disions qu'il y avait des faiblesses dans la façon de rendre compte des avances et que les registres comptables à cet égard étaient incomplets. (Para. 12.38, Rapport annuel 1977)

Le contrôle des paiements anticipés et l'obligation de rendre compte de leur utilisation consistent en une revue occasionnelle des dossiers et la préparation d'un résumé identifiant les montants pour lesquels on ne peut rendre compte par programme et par province. Au 14 décembre 1976, on n'avait pas rendu de comptes pour environ \$3.8 millions en avances payées en 1975-1976 et au cours des années financières antérieures. De ce montant, \$1.6 million représentait des fonds non dépensés. Ces avances en circulation ne sont pas mentionnées dans les Comptes publics. (Para. 12.38, Rapport annuel 1977)

Le Conseil du Trésor exige que les bénéficiaires d'aide au financement de projets fournissent aux Musées nationaux un rapport complet et détaillé sur la façon dont on a dépensé les fonds, y compris un relevé financier vérifié pour tout le projet indiquant en détail les coûts auxquels les fonds s'appliquent. (Para. 12.39, Rapport annuel 1977)

Des neuf transactions examinées sous le programme d'appui aux musées pour 1975-1976, quatre n'apportaient aucune preuve qu'un suivi avait été fait. Semblablement en 1976-1977, trois transactions totalisant \$176,000 se rapportaient au Musée du Québec, bien que les fonds dépensés au cours des années antérieures ne fussent pas appuyés d'états financiers vérifiés. (Para. 12.39, Rapport annuel 1977)